OMERS

Feuillet d'information

Option de revenu de compte de CFS - Retrait (participants âgés de 72 ans et plus)

Retrait de fonds de votre compte de CFS

Ces renseignements sont destinés aux participants retraités qui atteignent l'âge de 72 ans au moins dans l'année en cours. Si vous avez moins de 72 ans, consultez le formulaire *Retrait du compte de CFS (participants retraités et participants à rente différée, avant 72 ans)*.

Comment retirer des fonds

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS, remplissez le formulaire *Option de revenu de compte de CFS - Retrait (participants âgés de 72 ans et plus)*. Vous ne pouvez pas effectuer des retraits par l'intermédiaire de myOMERS.

Retrait minimum annuel (montant de revenu)

À compter de l'année de vos 72 ans, vous serez tenus de retirer au moins le revenu minimal prescrit de votre compte de CFS. Le montant de revenu constitue environ 5 % du solde de votre compte de CFS à l'âge de 72 ans, et atteint un plafond de 20 % à partir de 95 ans. Le pourcentage en fonction de l'âge est appliqué au solde de votre compte de CFS au début de l'année. Le montant de revenu est calculé selon la formule dictée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et apparaîtra à votre *relevé du montant de revenu du compte de CFS*. Ce relevé est produit chaque année à la fin du mois de février.

Fonctionnement du montant de revenu

Si, au cours de la période de retrait annuelle de CFS allant du 1er mars au 30 avril, vous :	**alors :**
n'effectuez pas de retrait facultatif de votre compte de CFS	OMERS retirera automatiquement le montant le plus élevé entre le montant de revenu et le minimum de 500 $, et vous le versera au mois de juin.
effectuez un retrait facultatif de votre compte de CFS dont le montant est inférieur au montant de revenu	OMERS retirera automatiquement la différence entre les deux montants de votre compte de CFS et vous versera ce montant au mois de juin.
effectuez un retrait facultatif de votre compte de CFS dont le montant est égal ou supérieur au montant de revenu	OMERS ne prendra aucune mesure à cet effet. Aucun retrait supplémentaire n'est requis.

- Le paiement du montant de revenu et les retraits facultatifs doivent être effectués en espèces, moins les impôts. Les transferts de fonds à un autre régime enregistré ne sont plus disponibles après l'âge de 71 ans.
- Si vous retirez la totalité de votre solde de compte, le taux de rendement applicable, moins les dépenses de gestion des placements, seront appliqués au solde de votre compte de CFS à la date du retrait.
- Le minimum que vous pouvez retirer de votre compte de CFS est de 500 $. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 $, vous devez retirer l'intégralité du solde de votre compte.

Des questions

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Option de revenu provenant d'un compte de CFS, consultez la brochure *Étudiez l'option CFS* et les conditions de participation, disponibles en ligne sur le site www.omers.com, ou communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS. Notre personnel spécialement formé pourra répondre à vos questions.

Remarque : Seuls les participants résidant au Canada peuvent faire des cotisations par prélèvement automatique ou des transferts de fonds à un compte de CFS. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vos fonds peuvent rester dans votre compte CFS, mais aucun autre fonds ne peut être ajouté.

OMERS

Option de revenu provenant d'un compte de CFS - Retrait

(participants âgés de 72 ans et plus)

Utilisez ce formulaire si vous participez à l'option de revenu provenant d'un compte CFS et si vous souhaitez faire un retrait facultatif de votre compte de CFS.

Envoyez le formulaire rempli et signé à OMERS par la poste ou par télécopieur aux coordonnés ci-dessous. Si vous le transmettez par télécopieur, ne poster pas l'original.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Politique de confidentialité et dans toutes les modifications de celle-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité au www.omers.com.

DATE D'ÉCHÉANCE LE 30 AVRIL : Pour pouvoir traiter le retrait, OMERS doit recevoir ce formulaire avant le 30 avril.

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS*				Date de naissance (m/j/a)
◯ M. ◯ Mme ◯ Autre :	Prénom	Second prénom	Nom	
App. ou unité	Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel			

** Votre Numéro d'adhésion/Numéro de référence d'OMERS est indiqué sur votre relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS.*

SECTION 2 - MONTANT DU RETRAIT EN ESPÈCES (moins les impôts)

Vos fonds seront déposés dans votre compte bancaire (voir la section 3).

Cochez une seule case et remplissez les renseignements :

☐ L'intégralité de mon compte de CFS (fermez mon compte)

OU

☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

_____ ou _____ % du solde de mon compte de CFS

Le minimum que vous pouvez retirer de votre compte de CFS est de 500 $. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 $, vous devez retirer l'intégralité du solde de votre compte.

Taux de retenue d'impôt sur les encaissements

L'impôt sur le revenu est déduit de vos cotisations facultatives supplémentaires (CFS) d'OMERS, conformément aux normes fédérales et provinciales, selon le cas.

Nous vous enverrons un feuillet T4A à l'adresse de votre domicile lorsque nous traiterons votre retrait.

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS

SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Vos fonds seront déposés dans votre compte bancaire. Remplissez les renseignements bancaires ci-dessous ou joignez un chèque en blanc portant la mention «Annulé». Veuillez sélectionner l'une des deux options et signer ci-dessous.

☐ Instructions bancaires fournies précédemment sur le formulaire *Option de revenu provenant d'un compte de CFS - Dépôt direct*. Si vous choisissez cette option, vous n'aurez pas à remplir les renseignements bancaires ci-dessous.

OU

☐ Les renseignements bancaires ci-après (remplissez ou joignez un chaque bancaire portant la mention «Annulé»).

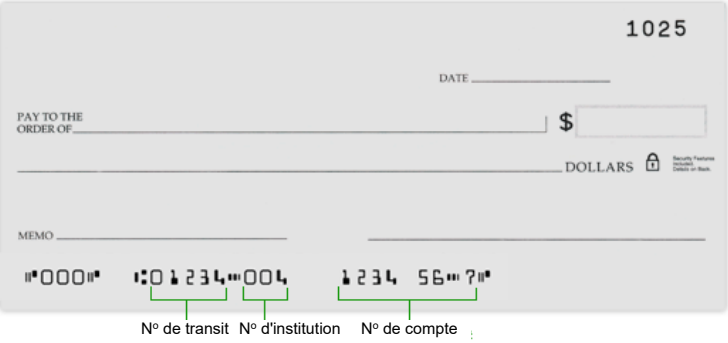

Nom de la banque			
Numéro de transit	Numéro d'institution	Numéro de compte bancaire	
Adresse (numéro et nom de rue)	Ville	Province	Code postal

SECTION 4 - AUTORISATION

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Signature du participant

Date (m/j/a)